

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

22 MAI 2015

Résolutions 1, 3 et 4

Approbation des comptes annuels

Approbation des comptes consolidés

Absence de conventions réglementées



Affectation du résultat

- Proposition d'un dividende de 2,50 €, inchangé par rapport à 2014
- Mise en paiement dès le 28 mai 2015



 Renouvellement de l'autorisation d'un programme de rachat d'actions

- Prix maximum d'achat : 140 € par action
- Achats limités à 10 % du capital
- Non applicable en période d'offre publique



 Avis sur les éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2014 à M. Jean-Dominique Senard, Président de la Gérance



Résolutions 7 et 8

Nominations de membres du Conseil de Surveillance

- Renouvellement du mandat de Madame Barbara Dalibard
- Première nomination de Madame Aruna Jayanthi



- Autorisation de réduire le capital
 - Par annulation d'actions détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale
 - Dans la limite de 10 % du capital social
 - Durée de l'autorisation : 18 mois



 Mise à jour dans les statuts de la date limite d'établissement de la liste des personnes pouvant participer aux assemblées générales ("record date")



Pouvoirs pour formalités

